

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 septembre 2022**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 28 Conseillers présents : 17 (10 procurations)

L'an 2022, le 1^{er} août à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Monsieur Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 26 juillet 2022.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	Mme Sonja JEHL	Mme Elodie PAULUS
M. Claude WEIL	M. Christian SITTLER	M. Philippe WETZEL
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric HELBLING	Mme Chantal WINTZ
M. Jean-Jacques KNOFF	M. Frédéric BARTHE	M. Richard BAUMERT
Mme Véronique BRUDER	M. Antony REIFF	Mme Caroline RUDOLF
M. François LARDINAIS	M. Martin GUNDELACH	

Membres absents excusés :

Mme Stéphanie GUIMIER (procuration à Jacky WOLFARTH), Mme Florence SCHWARTZ (procuration à Eric HELBLING), M. Bruno LEFEBVRE (procuration à Christian SITTLER), Mme Sonia PINTO (procuration à Martin GUNDELACH), M. Éric LACHMANN (procuration à Nathalie GARBACIAK), Mme Julie ROJDA (procuration à Claude WEIL), Mme Ellia FONTAINE (procuration à Véronique BRUDER), Mme Séverine RAMSEYER (procuration à François LARDINAIS), Mme Elsa ESTREICHER (procuration à Sonja JEHL), Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Jean-Jacques KNOFF), M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

DCM59/07/2022 Gravières Helmbacher : avis sur la remise en état du site après exploitation dans le cadre du projet d'extension modifié

M. Jean-Jacques KNOFF, Adjoint au Maire, remémore que dans le cadre de la procédure d'extension de gravière de la société SABLIERES HELMBACHER, le Conseil Municipal avait, par délibération 31/04 du 10 juillet 2020, émis un avis favorable à propos du site après exploitation.

La société SABLIERES HELMBACHER a été amenée à faire évoluer son projet initial, en particulier en ce concerne les mesures environnementales compensatoires.

En conséquence, il convient que le Conseil Municipal se prononce à nouveau à propos du projet modifié. Celui-ci a été présenté aux commissions réunies en date du 29 août par les dirigeants de la société SABLIERES HELMBACHER.

Considérant que le présent avis est rendu à la demande de la société SABLIERES HELMBACHER, dans le cadre de sa demande d'autorisation au titre des installations classées, pour l'exploitation d'une gravière et d'installations de premier traitement visées par les rubriques 2510-1, 2515-1a et 2517-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur le territoire de la commune de BENFELD dans le département du Bas-Rhin,

considérant que cet avis s'inscrit dans le cadre de l'article D-181-15-2 du code susvisé dont les dispositions sont ci-après intégralement rapportées :

« 11° Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire. »,

au vu des éléments relatifs à la remise en état du site de la société en cas d'arrêt définitif de l'activité, présentés dans le dossier de demande d'autorisation et, conformément aux dispositions sus relatées,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

émet un avis favorable sur la remise en état du site après exploitation de la carrière de la société SABLIERES HELMBACHER.

Adopté à l'unanimité (trois abstentions Mme Sonia PINTO pour elle-même et M. Martin GUNDELACH pour lequel elle a procuration, et Mme Julie ROJDA).

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

